

## Pour une sortie de crise culturelle

Rarement, un gouvernement aura été aussi inflexible face à un secteur qui traverse une crise aussi grave que celle qui frappe, aujourd'hui, le monde de la culture. Au point que 60 maires de grandes villes, dont François Cuillandre pour Brest, ont interpellé le président de la République.

« **N**ous, maires de grandes villes, présidents de métropoles et de grandes agglomérations sommes les principaux partenaires de ces professionnels sur nos territoires, mais aussi les garants de la vitalité artistique et culturelle de nos villes et communautés. (...) Mobilisés depuis le début de la crise sanitaire nous avons assumé toute notre responsabilité en mettant en œuvre, de façon complémentaire au soutien de l'État, des dispositifs d'aides et d'accompagnement aux structures et aux acteurs culturels locaux.

**Il est urgent d'envoyer au monde de la culture des signes forts, c'est-à-dire une méthode de travail qui stabilise des perspectives à court, moyen et long terme.»**

Les revendications du secteur de la culture ont aussi été rappelées dans une Tribune signée par Europe Écologie Les Verts, Génération.s, le Parti Communiste Français, le Parti Radical de Gauche, le Parti Socialiste et Place Publique. Les huit formations de gauche et écologistes ont exhorté le gouvernement à « **agir maintenant pour que le monde d'après ne soit pas plus menaçant que le monde d'avant pour une majeure partie de nos concitoyen-ne-s** ».

Beaucoup de salarié-e-s de ces différents secteurs, parfois déjà en



Il faut agir maintenant

situation de précarité, se retrouvent plongé-e-s dans un avenir encore plus incertain pour eux et leur famille.

Aujourd'hui, nous nous retrouvons dans ce mouvement d'occupation et partageons d'une voix unanime beaucoup de leurs revendications à savoir : le retrait définitif de la réforme de l'assurance chômage qui doit être appliquée au 1<sup>er</sup> juillet 2021 ; la mise en place de mesures pour garantir l'accès aux congés maternités et maladie indemnisés pour les travailleur-se-s à l'emploi discontinu et les artistes-auteur-trice-s ; la prolongation de l'année blanche pour l'ensemble des travailleuses et travailleurs intermittents ; un vrai plan de solidarité pour les travailleuses et travailleurs précaires ; la baisse du seuil d'heures minimum d'accès à l'indemnisation chômage pour les primo-entrant-e-s ou intermittent-e-s en rupture de droits ; l'établissement d'un véritable plan de soutien à la relance de l'activité pour tous ces secteurs ; l'adoption de mesures ambitieuses et urgentes sur le statut social et fiscal des artistes-auteurs-trices, conformément aux préconisations du rapport Racine ; la réalisation d'une réelle égalité femmes-hommes dans les salaires et l'accès aux postes à responsabilités, de décision et de direction.

**CAP  
FINISTÈRE**  
26 B, rue Aristide-Briand  
29000 QUIMPER  
DÉPOSÉ LE 14/04/2021

SITE DE DEPOT  
**P1**  
LA POSTE  
DISPENSE DE TIMBRAGE

## La parole des sans-voix

**Q**ui peut imaginer qu'ATD Quart Monde ne soit plus présent au sein du Conseil Économique, Social et Environnemental (CESE)? C'est pourtant ce qui risque d'arriver après une réforme de cette institution un peu passée inaperçue.

On veut croire à une erreur et peu importe qui l'a commise : l'important, c'est qu'ATD Quart Monde puisse continuer à apporter son expertise au CESE. En effet, ATD Quart Monde porte la parole de celles et ceux qui n'ont pas l'habitude de s'exprimer. La qualité du travail réalisé par les militants et les alliés est unanimement saluée.

L'éviction d'ATD Quart Monde serait un bien mauvais signal envoyé aux 10 millions de personnes vivant sous le seuil de pauvreté, dont 2 millions dans l'extrême pauvreté. La première réunion du CESE est programmée pour le début du mois de mai. D'ici là, le gouvernement doit redonner à l'association créée par Joseph Wresinski son siège au CESE.

**PS29**

# Pour une Justice écologique

**La social-démocratie est la mieux placée pour engager et réussir la transition environnementale. C'est la conclusion qui ressort du Live des idées, consacré à la justice écologique qui s'est tenu le 8 avril.**



Pas de transition sans justice sociale

L'urgence s'impose à tout le monde. Les effets du réchauffement climatique se constatent à l'œil nu et à l'échelle d'une vie. La baisse de la biodiversité peut conduire à une sixième extinction des espèces.

**« Face à ces phénomènes, nous devons trouver le bon niveau de réponse », a insisté Boris Vallaud. « Nous ne pouvons plus nous accommoder de la politique des petits pas, mais nous ne devons pas, non plus, tomber dans la collapsologie qui nous promet la fin de la civilisation industrielle. »**

Les limites de la planète apparaissent clairement et les causes sont connues. Les effets de l'exploitation capitaliste se font sentir partout et frappent principalement les plus pauvres et les plus fragiles. Il n'est

donc pas possible de faire confiance au marché pour réparer les dégâts causés par... le marché. Fondamentalement, les réponses à la crise climatique exigent l'édiction de normes, une régulation, par la puissance publique. Spontanément, jamais le capitalisme ne s'autorégulera. L'intervention de l'État s'avérera aussi indispensable pour accompagner les moins fortunés. Les 1% les plus riches émettent autant de CO<sub>2</sub> que les 50% les plus pauvres. Ce qui fait dire au député des Landes que, si nous habitons tous sur la même planète nous ne vivons pas dans le même monde.

**« Nous vivons tous sur la même planète mais pas dans le même monde. »**

Or, l'acceptation des mesures environnementales est essentielle. Cela passe par une prise en compte de l'ensemble des points de vue et un effort démocratique encore accru, à tous les niveaux, de l'Europe à la commune. **« Mais ça passe aussi par un renouveau du multilatéralisme au plan international car, et cette évidence nous saute encore plus aux yeux depuis le déclenchement de la pandémie de Covid, nous sommes tous interdépendants »,** a souligné Jean-François Debat.

Tant que nous utiliserons le PIB (Produit Intérieur Brut) pour évaluer nos performances économiques, nous serons condamnés à faire de la croissance quitte à détruire la biodiversité, à favoriser le réchauffement climatique et à augmenter encore les inégalités.

Pour mener à bien cette transition, il faut introduire des critères environnementaux, sanitaires ou sociaux. La croissance ne doit plus être systématiquement recherchée. Au quantitatif, il faut maintenant préférer le qualitatif, surtout s'il se traduit par une relocalisation des emplois ou la création de filières de recyclages.

La puissance publique a un rôle fondamental à jouer. Mais les activistes du climat de leur côté ont aussi une mission à remplir : informer, expliquer et entraîner les mobilisations citoyennes. Il ne faut pas les voir comme des adversaires mais au contraire comme des alliés, complémentaires, poursuivant le même objectif : faire adopter aux citoyens des comportements plus vertueux dans des domaines comme l'alimentation, les transports ou le logement.



La mobilisation citoyenne est indispensable

Comme pour les autres chapitres du projet 2022, les propositions des socialistes sont en ligne sur <https://www.rdv2022.fr>. Elles peuvent être amendées, complétées ou précisées jusqu'à cet été.

## Avec les salariés



Qui dit transition dit, adaptation, anticipation et formation. Pour le Live des idées consacré à la justice climatique, Olivier Faure a débattu avec le secrétaire de la CFDT, Laurent Berger, du rôle que doivent jouer les organisations syndicales. Car il ne suffit pas d'invoquer des industries propres, des circuits courts ou des énergies renouvelables. Encore faut-il disposer de salariés formés et surtout que cette transition ne se traduise pas par des suppressions d'emploi pour des milliers d'ouvriers dans des secteurs comme l'automobile, l'aéronautique ou la chimie. On a vu, avec le mouvement des gilets jaunes, qu'un pouvoir persuadé de détenir la vérité finit toujours par se heurter à la réalité, en l'occurrence celle des salariés qui étaient obligés d'utiliser leur voiture pour se rendre à leur travail.

Pendant longtemps, la gauche et le monde ouvrier avaient passé

une sorte de pacte avec le capitalisme : l'économie produisait le plus possible et ensuite, la répartition des richesses s'opérait selon un rapport de force à déterminer. Mais tout le monde s'accordait sur un point : plus le gâteau serait grand, plus les parts à se partager seraient importantes.

La CFDT a sans doute été la première centrale syndicale, dès les années 70, à remettre en question cette course effrénée à la production, sans considération pour les dégâts écologiques qu'elle provoquait.

Pour Laurent Berger, la transition écologique ne pourra s'accomplir qu'à deux conditions : des négociations et un accompagnement. Rien ne pourra se faire sans l'engagement d'un dialogue avec l'ensemble des citoyens.

On le sait déjà, des activités seront amenées à disparaître ou à radicalement se transformer. Il est donc essentiel d'accompagner les salariés concernés.

# Langues régionales : enfin une loi!

**Le 8 avril, l'Assemblée nationale a définitivement adopté, à une très large majorité, la proposition de loi relative à la protection patrimoniale des langues régionales et à leur promotion portée par le député du Morbihan, Paul Molac.**

« **Il s'agit de la première loi consacrée aux langues régionales, définitivement adoptée sous la V<sup>e</sup> République** », s'est félicité le député du Morbihan. **« Cette victoire historique est due à la mobilisation sans précédent des associations, des réseaux d'enseignements et des milliers de bénévoles dans tous nos territoires qui ont à cœur de préserver cette richesse qui appartient à l'ensemble de l'Humanité »**, a-t-il rajouté faisant référence aux manifestations qui se sont déroulées à Brest et Quimper. Cette loi a pour but de rehausser la protection, l'accessibilité et la visibilité des langues régionales dans trois domaines.

Dans le patrimoine tout d'abord, en reconnaissant l'appartenance des langues régionales au patrimoine immatériel de la France pour mieux pouvoir les protéger.

Dans la vie publique ensuite, en sécurisant juridiquement l'affichage de traductions en langue régionale sur les inscriptions et les signalétiques publiques, ainsi que l'utilisation des signes diacritiques des langues régionales dans les actes d'état civil. Tous les petits Fañch auront le droit de garder leur tildé sur

leur « n » sans que leurs parents ne soient obligés de saisir la Cour de cassation.

**« Enfin, dans l'enseignement, cette loi reconnaît l'enseignement par immersion en langue régionale à l'école publique et rend effectif le versement du forfait scolaire pour les écoles associatives telles que Diwan. De même, cette loi permettra l'extension des possibilités d'offre d'enseignement des langues régionales à l'école publique, pour que le plus grand nombre d'établissements puissent proposer cet enseignement »**, précise Paul Molac.



Une victoire historique

Si l'adoption de cette proposition de loi a été massivement saluée, notamment en Bretagne par Nathalie Sarrabezolles et Loïg Chesnais-Girard, l'analyse du scrutin montre tout de même qu'on est encore loin de l'unanimité : en effet, si 247 député.es ont voté pour, 76 ont voté contre : 57 dans le groupe LREM, 6 dans celui du Modem, 12 dans celui de LFI et 1 non inscrit.

## Chèque énergie

**La loi du 17 août 2015, relative à la transition énergétique pour la croissance verte a, notamment, créé le Chèque énergie, qui remplaçait les anciens tarifs sociaux trop complexes. Malheureusement ce dispositif n'est pas encore assez connu. C'est pourquoi, sous l'impulsion de Christine Pirès-Beaune, secrétaire nationale au Budget à la Fiscalité et députée du Puy-de-Dôme, le Parti Socialiste a décidé d'en faire la promotion.**

C'est dans ce but que fut créé le *Chèque énergie*, qui remplace les anciens tarifs sociaux trop complexes.

Le *Chèque énergie* a drastiquement amélioré l'attribution de l'aide en la rendant automatique et l'a étendue à un grand nombre de Français. Il consiste en un coupon de 48 à 277 euros par an, déductible de toute facture ou achat de consommables énergétiques.

Depuis affiné et développé, le dispositif bénéficie, aujourd'hui, à environ 5,8 millions de ménages. Il représente un apport financier conséquent pour ces Français parmi les moins favorisés pour qui la difficulté à se chauffer, et plus largement à avoir accès à l'énergie, est encore trop souvent une des facettes de la précarité.

Pourtant, plusieurs centaines de milliers de bénéficiaires renoncent encore à utiliser leur *Chèque énergie* chaque année, souvent en raison d'un oubli ou d'un manque d'information sur la façon de l'utiliser : ce n'est pas acceptable. Entre le 29 mars et le 30 avril, les Chèques énergie pour l'année 2021 seront adressés aux ménages éligibles. Ils devront être transmis à un fournisseur d'énergie afin qu'il le déduise des factures. Ces chèques restent utilisables jusqu'au 31 mars 2022.

La loi votée par la précédente majorité visait à fixer des objectifs d'isolation des logements, mais surtout à donner les moyens de les atteindre. Il s'agissait, dans la lignée des accords de Paris d'accélérer la rénovation énergétique des logements, de favoriser le recours aux énergies renouvelables et aux matériaux durables pour la construction et à lutter contre la précarité énergétique des ménages.

### CHÈQUE-ÉNERGIE

## UTILISEZ-LE ET FAITES-LE UTILISER !

Le Chèque énergie est valable un an

En savoir plus : <https://www.chequeenergie.gouv.fr/>

# Agenda

**13 et 20 juin**  
Élections  
départementales et  
régionales (sous réserve).

Retrouvez-nous sur

 Facebook  
**PS.Finistere**  
 et Twitter  
**@fede\_PS29**

# Favoriser le sport des adolescentes

**Les filles aussi ont le droit de faire du sport. Si tout le monde peut se retrouver sur cette affirmation, la puissance publique et, en l'occurrence, le Conseil départemental du Finistère doit trouver les moyens de leur permettre de la faire. En effet, dans ce domaine, les inégalités sont criantes. En moyenne, chez les 12/17 ans, 77% des garçons pratiquent un sport contre 60% des filles. Dans les zones urbaines sensibles ce rapport passe à 60% pour les garçons et à 30% pour les filles.**

C'est pour mettre un terme à cette inégalité que le Conseil départemental du Finistère a lancé l'opération FASAF (Favoriser les Activités Sportives des Adolescentes en Finistère).

Un point d'étape, en visioconférence, a été organisé le 7 avril. « **L'opération lancée en mai 2019 a malheureusement pris du retard à cause de la crise sanitaire** », a regretté Élyane Pallier, conseillère départementale déléguée à l'Égalité femmes/hommes et au Sport. « **Cependant, nous avons tenu à organiser ce point d'étape car cette question nous tient à cœur. En effet, collectivement des solidarités, le Conseil départemental se doit de permettre à tous les Finistériens et à toutes les Finistériennes de pratiquer un sport** ».

Afin de comprendre le phénomène et d'apporter les réponses adaptées, le Conseil départemental a noué un partenariat avec la Fac des Sciences, du Sport et de l'Éducation de l'UBO.

La première phase du projet a consisté à recenser les actions déjà mises en place, par les clubs, les collectivités ou le mouvement d'éducation populaire, dans le département pour favoriser les pratiques sportives des filles.

La deuxième phase de l'opération, d'ici le mois de juillet 2021, va prendre la forme d'une enquête qualitative auprès des collégiennes et de leurs enseignant.es afin de mieux comprendre le phénomène et d'y apporter des réponses adaptées.

Un rappel historique s'avère nécessaire pour comprendre pourquoi les filles ont longtemps été écartées. **« Dans les années 80, la politique sportive, en particulier dans les quartiers populaires, a été conçue pour**

**occuper les jeunes garçons considérés comme des émeutiers potentiels qu'il fallait occuper** »,

a résumé la sociologue de Lille. Le sport a alors été considéré comme un élément pacificateur qui devait canaliser la violence des jeunes garçons. Ce n'est qu'au début des années 2000 que les pouvoirs publics se sont rendus compte que les filles avaient été oubliées. Mais les habitudes avaient été prises et les lieux de pratiques sportives avaient été occupés par les garçons qui ne cèdent pas spontanément leur place aux filles.

Les enquêtes révèlent quatre grands types de raisons, avancées par les filles, pour expliquer cette différence : le manque de temps ou plutôt la priorité donnée à d'autres activités comme les devoirs, le rôle des familles qui considèrent le sport comme trop dangereux, le manque de motivation et l'inadaptation de l'offre.

Plusieurs expériences ont été mises en exergue à l'occasion de cette visioconférence. À Brest, une expérience est en cours dans les lycées professionnels. **« Il s'agit, dans le cadre des cours d'EPS, d'organiser des séances de jeux de réalité virtuelle dans les filières de ASSP majoritairement féminines. Ces nouvelles technologies, comme le vélo connecté, peuvent donner l'envie de rejoindre un club de sport. »**

Le Quimper Kerfeunteun Football Club possède, depuis 50 ans, une section féminine parce que l'ensemble des dirigeant.es et des licencié.es sont convaincus de l'importance du sport féminin.

Faciliter l'accès des filles au sport est possible à condition de s'en donner les moyens. Toutes les expériences montrent que les freins ne sont pas physiologiques, mais culturels ou politiques.

Cette féminisation du sport passe d'abord par une volonté politique affirmée, comme dans le Finistère.

Mais le Conseil départemental ne peut pas tout faire. Il faut aussi que les dirigeants de clubs partagent cette ambition et ouvrent plus largement leurs bureaux à des femmes.



## Cap Finistère

Le Breton Socialiste

CPPAP 1222 P 11428  
N° 1351 - Vendredi 16 avril 2021  
[www.ps29.bzh](http://www.ps29.bzh) - [cap-finistere@wanadoo.fr](mailto:cap-finistere@wanadoo.fr)  
26 B, rue Aristide-Briand - 29000 QUIMPER  
Tél. 02 98 53 20 22

Directeur de la publication : Kévin FAURE

Rédacteur en chef : Jean-Yves CABON  
Tél. 02 98 43 44 39  
13, rue de Portzmoguer - 29200 BREST

Impression : Presses Associatives du Finistère  
Tél. 02 98 43 11 44

## S'abonner

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

.....

Abonnement papier

Abonnement numérique

..... @ .....

Tarifs pour l'année

Adhérents : 25 euros (papier) ;

20 euros (numérique)

Non adhérents : 50 euros (papier) ;

35 euros (numérique)

Chèque à l'ordre de :  
ADFFFPS

